

GUIDE PRATIQUE RETRAITE ET HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le FIPHFP a publié un « Guide pratique de la retraite des agents en situation de handicap dans la fonction publique », afin de répondre aux nombreuses questions sur le sujet.

Contexte de la réforme

L'année 2023 a été l'année marquée par une réforme de grande ampleur du système de retraite français.

En effet, la loi allonge de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite, depuis le 1er septembre 2023, cet âge est progressivement relevé, à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1er septembre 1961. Ainsi, l'âge d'ouverture à la retraite sera porté à 64 ans dès 2030.

Parallèlement, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera portée à 43 ans en 2027, dès la génération née en 1965.

Cette réforme a également créer ou modifier des **mesures spécifiques pour les personnes en situation de handicap**.

Mises à part les carrières longues, **la retraite anticipée** est possible dans certaines conditions pour les personnes en situation de handicap.

Ce guide, élaboré par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) avec l'appui de son équipe du Handi-Pacte Occitanie, et celle de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, vise ainsi à apporter un premier niveau d'information sur le système de retraite en place dans la Fonction Publique, notamment à l'aune de ces évolutions majeures, et à apporter des éléments de réponse spécifiques.

Pour qui ?

Ce guide pratique s'adresse aux agents de la Fonction Publique, titulaires comme non-titulaires, **rencontrant des problématiques de santé** (invalidité, retraite anticipée, inaptitude...).

Contenu du guide pratique

En préambule, il est important de rappeler un certain nombre de règles ayant trait à la santé au travail, certaines pourront avoir une **incidence sur les droits à la retraite** des agents de la fonction publique en situation de handicap.

Partie 1 : Le cadre juridique en vigueur

Les définitions clés relatives à la santé au travail et à la retraite,

- Les rappels statutaires concernant les congés pour raison de santé,
- Les grands principes de la retraite en France
- Ainsi que les nouveautés 2023 : la retraite progressive.

Partie 2 : L'invalidité des agents de la fonction publique en situation de handicap dont les modalités diffèrent en fonction du statut de l'agent : fonctionnaires ou non-titulaires, mais également entre les trois versants de la Fonction publique.

Partie 3 : La retraite anticipée des agents en situation de handicap de la fonction publique

- Les fonctionnaires de la Fonction publique
- Les contractuels : la retraite pour compensation d'une incapacité permanente
- Les ressources utiles relatives au départ anticipé des fonctionnaires en situation de handicap
- Zoom sur la commission chargée de valider rétroactivement des périodes de handicap.

Partie 4 : Les ressources utiles

- Les aides du Fonds d'Action Social (FAS) à destination des retraités en situation de handicap
- Les ressources utiles : suivre son déroulement de carrière et estimer sa retraite
- Les contacts clés.



Sous le lien suivant vous trouverez le guide pratique :

<https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2024-06/FIPHFP%20GUIDE%20DE%20LA%20RETRAITE%20DES%20AGENTS%20DE%20LA%20FONCTION%20PUBLIQUE.pdf>

Vous pourrez retrouver plus d'information avec nos fiches :

Retraite anticipée pour handicap dans la Fonction – agent titulaire
Retraite anticipée pour handicap dans le fonction publique – agent contractuel

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à nous contacter à :

cfdt@agriculture.gouv.fr